

Conakry le, **01 SEPT 2023**.....N° **0491**
N°.....PRG/SONAPI SA/DG/2023

Avis d'Appel d'Offres

Autorité contractante : SOCIÉTÉ NATIONALE D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION IMMOBILIÈRE (SONAPI SA)

Nom du marché : Acquisition de matériels et machines.

N° l'appel d'offres : 003/SONAPI SA/2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans :

- a) Le journal des appels d'offres n°615 du 13 février 2023 ;
- b) Le journal Horoya -quotidien national n°8177 du 13 février 2023 ;
- c) Le journal Le pays n°107 du 13 février 2023.

2. La Société Nationale d'Aménagement et de Promotion Immobilière, dans le cadre de l'exécution de son budget, a l'intention d'utiliser une partie de ses fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition de matériels et machines.

3. La SONAPI SA sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir :

- ✓ Lot1 : Acquisition de matériels ;
- ✓ Lot2 : Acquisition de machines.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Chef Service Passation des Marchés de la SONAPI SA, Mme Hadja Fatoumata KONATE ; Tel : 621 01 12 20 ; Email : sonapispm@hotmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Yimbaya Km 17, à 200 mètres après avoir emprunté la déviation se trouvant près de la gendarmerie de la tannerie de 9H 30 minutes à 16H 00 minutes.

6. Les exigences en matière de qualification sont : Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres pour chaque lot à l'adresse mentionnée ci-après : Yimbaya, Km 17, à 200 mètres après avoir emprunté la déviation se trouvant près de la gendarmerie de la tannerie de 9H 30 minutes à 16H 00 minutes à compter du Mercredi 06 Septembre 2023 contre un paiement non remboursable de dix millions francs guinéens par lot (10 000 000 GNF/ lot). La méthode de paiement sera comme suit :

- 20% au compte de la SONAPI à la BCRG sous le N° 2011000418 ;
- 30% au compte de l'ARMP sous le N° 2011000307 ;
- 50% au compte du Trésor Public sous le N° 4111071.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés en version numérique.

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Mme Hadja Fatoumata KONATE ; Tel : 621 01 12 20 ; Email : sonapispm@hotmail.com au plus tard le **Judi 19 octobre 2023 à 09 H 30 minutes** . Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant de la DGCMF, d'un observateur indépendant de l'ARMP et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse : République de Guinée, Conakry, Yimbaya, Km 17 à 200 mètres de la déviation se trouvant près de la gendarmerie de la tannerie, salle de réunion de la SONAPI SA, 621 01 12 20, le **jedi 19 octobre 2023 à 10h 00 minutes**. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :

- ✓ Cinquante (50) millions Francs Guinéens pour le lot1 ;
- ✓ Cent millions (100) millions Francs Guinéens pour le lot2.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

10. La législation régissant l'appel d'offres.

La Directrice Générale



Maimound Laure MAH-BARRY